

## Compte rendu de la réunion du comité de baie de Canche du 18 avril 2013

Date : 18/04/2013  
Rédacteur : Anaïs Pouyte

### Présents membres du comité de baie de Canche :

Baheux Jean-Claude	Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale
Baillet Claude	Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais
Bruno Bethouard	Communauté de Communes du Montreuillois
Roger Blot	Communauté de Communes du Montreuillois
Jean-François Compiègne	Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers
Jérémy Dabrowski	Direction Départementale des Territoires de la Mer
Jean-Claude Descharles	Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale
Michel Dhalleine	Syndicat des eaux et assainissement de Widehem
Etienne Dubaille	Conservatoire du Littoral
André Ducrocq	Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers
Pierre-Marie Dusannier	ASA des Bas-champs de Saint-Josse
Daniel Fasquelle	Communauté de Communes du Montreuillois, Syndicat Mixte du Montreuillois
Philippe Fourcroy	Communauté de Communes du Montreuillois
Fabrice Gosselin	Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale
Marie-Christine Gruselle	Agence des Aires Marines Protégées
Michel Hedin	Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale
Patrick Herlange	Communauté de Communes du Montreuillois
Benoist Hitier	Institut Français de la Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Gérard Montassine	Comité Régional des Pêches Maritimes du Nord Pas-de-Calais Picardie
Walter Kahn	SIVOM de la Région d'Etaples
Ludovic Lemaire	Agence de l'Eau Artois Picardie
Evelyne Lenglet	Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale
Francis Maillard	Cercle Nautique du Touquet
Geneviève Margueritte	Conseil Général du Pas-de-Calais
Jean-Jacques Mouline	Préfecture du Pas-de-Calais
Manuelle Richeux	DREAL du Nord Pas-de-Calais
Michel Sauvage	Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale
Jean-Marie Wacogne	Coopérative Maritime Etaploise

### Présents non membres du comité de baie

Marcel Nuttens	Comité Régional Nord, Fédération Française des Pêcheurs en mer
Gaetan Genel	Préfecture du Pas-de-Calais
Benjamin Bigot	Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais
Christine Dejonckheere	Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, Direction Environnement
Noël Flipo	Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale
Olivier Prokopowicz	Commune d'Etaples-sur-Mer
François Persyn	Ville du Touquet
Janine Dagon	Commune d'Etaples-sur-Mer

Philippe Navassartian Valérie Chérigé Pauline Michalski Anaïs Pouyte	Mairie de Saint-Josse Symcéa Symcéa Symcéa
<b>Absents excusés membre du comité de baie de Canche</b>	
Vincent Léna Geneviève Margueritte Jean-François Rapin Bruno Roussel Philippe Rosan Max Therouanne (représenté par M. Ludovic Lemaire) Sébastien Crochemore Jean-Claude Routier Thierry Forestier	Conseil Régional Conseil Général Communauté de communes Mer et Terre d'Opale Symcéa ONEMA ARS  ONCFS Mairie d'Inxent Association Maritime des Chasseurs de la baie de Canche

## **1. OUVERTURE DE LA REUNION :**

Michel Sauvage, Président du Comité de Baie accueille les participants et relate l'historique ayant abouti à la présentation du dossier du Contrat de Baie présenté en ce jour.

La commission littorale a permis de faire émerger une phase de concertation entre les différents acteurs concernés par la gestion de l'eau sur le périmètre du contrat de baie de Canche. Un grand nombre de réunions a permis à chacun de s'exprimer sur les enjeux du contrat de baie de Canche.

Tout ce travail de concertation et de communication a permis d'élaborer le dossier préalable au contrat de baie de Canche qui a été validé par la Commission Littorale de l'agence de l'eau Artois Picardie en avril 2012. Ce dossier ayant obtenu l'agrément du Comité de Bassin Artois Picardie en juin 2012 présente :

- un état des lieux et diagnostic du territoire ;
- les enjeux et objectifs du contrat de baie ;
- une proposition de composition pour le comité de baie.

Un arrêté Préfectoral fixant la composition du comité de baie a été signé le 22 novembre 2012 par Monsieur le Préfet. Ce Comité a été mis en place le 06 mars 2013 par Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil. Ce comité se compose de 3 collèges :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (27 membres) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (14 membres) ;
- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (11 membres).

Ce comité se réunit aujourd'hui afin :

- de valider le dossier définitif du contrat de baie de Canche ;
- d'élire les présidents des commissions thématiques :
  - Commission « qualité de l'eau » ;

- Commission « risques inondations » ;
- Commission « milieux naturels » ;
- Commission « fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire » ;
- Commission « communication, sensibilisation, formation ».

## **2. ORDRE DU JOUR :**

1. Etat d'avancement du contrat de baie de Canche ;
2. Les résultats de la consultation ;
3. Validation du dossier définitif ;
4. Election des membres des Présidents des Commissions thématiques (membres du Bureau).

## **3. ETAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE BAIE DE CANCHE :**

- Depuis juillet 2012, la Commission Littorale a travaillé sur l'élaboration du dossier définitif du contrat de baie de Canche.
- Ce document a ensuite été en consultation du 6 au 29 mars 2013.
- A ce jour (18 avril 2013), il est proposé au comité de baie de Canche de valider le dossier définitif.
- Ce dossier sera ensuite présenté le 7 juin 2013 à la Commission Permanente pour les Milieux Naturels Aquatiques et la Planification (commission du Comité de Bassin Artois Picardie) et, le 5 juillet 2013 au Comité de Bassin Artois Picardie pour validation.
- Le document contractuel, qui notifiera l'engagement moral des maîtres d'ouvrages et financeurs sera signé par les différentes parties lors d'une cérémonie prévue en novembre 2013.

## **4. LES RESULTATS DE LA CONSULTATION :**

- Du 6 au 29 mars 2013, chacun a pu consulter le dossier définitif au contrat de baie de Canche. 7 structures ont fait des remarques :
- l'Agence de l'eau Artois Picardie ;
  - la Commune de Cucq ;
  - la Commune du Touquet-Paris-Plage ;
  - la Communauté de Communes du Montreuillois
  - la DREAL ;
  - le SIVOM de la Région d'Etaples ;
  - l'association Cucq, Trépied, Stella 2020.

Un document synthétisant l'ensemble des remarques a été fourni en séance.

## **5. PRESENTATION DU DOSSIER DEFINITIF AU CONTRAT DE BAIE DE CANCHE :**

<b>Volet A : L'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales</b>
---

### **Sous-volet A1 : l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales :**

Ce sous-volet se compose de 12 actions pour un total de 10 511 845,00 € HT.

- Les actions qui concernent le **SIVOM de la Région d'Etaples** permettront :
  - d'améliorer les réseaux du Touquet afin de résoudre les problèmes de présence d'eaux claires parasitaires ;
  - l'extension de la collecte à Cucq et Merlimont ;
  - le contrôle des branchements ;
  - la réalisation de l'assainissement collectif à Saint-Josse.
- Les actions à **Etaples-sur-Mer** concernent l'extension de la collecte.
- L'action à **Hucqueliers** concerne la réalisation de la station d'épuration.
- Les actions à la **Communauté de Communes du Montreuillois** concernent l'extension de la desserte à Ecuire, Beutin et Beaumerie.
- Les actions du **SMAGE de Dannes Camiers** seront à compléter suite à l'étude diagnostic en cours sur la station d'épuration et les réseaux. Cette étude a pour objet :
  - d'identifier les dysfonctionnements sur la station d'épuration et les réseaux ;
  - de proposer des solutions d'amélioration, au niveau des ouvrages de collecte et de la station d'épuration.

#### **Sous-volet A2 : l'assainissement non collectif :**

Ce sous-volet se compose de 4 actions pour un total de 1 696 000,00 € HT. Il a pour objet de réaliser le diagnostic et la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif sur les communes du SIVOM de la Région d'Etaples, de la Communauté de Communes du Montreuillois et de la Communauté de communes du Canton d'Hucqueliers.

#### **Sous-volet A3 : la gestion des eaux pluviales :**

Ce sous-volet se compose de 5 actions pour un total de 1 623 500,00 € HT.

- Les actions qui concernent les communes du Touquet-Paris-Plage, d'Etaples-sur-Mer, de Merlimont et de Cucq sont issues de l'étude réalisée par la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale sur les réseaux et exutoires d'eau pluviale. L'étude montre que 27% des rejets pluviaux sont pollués par les eaux usées. Cela engendre une pression importante pour la qualité de l'eau et notamment la qualité des eaux de baignade.
- Les actions à Montreuil-sur-Mer concernent l'amélioration de la gestion des eaux usées par temps de pluie.

#### **Sous-volet A4 : La gestion de l'eau dans les campings :**

Ce sous-volet a été rajouté par rapport à la version du dossier définitif qui était disponible en consultation du 6 au 29 mars 2013.

Il a pour objet d'informer les gestionnaires des campings sur la gestion de l'eau et de les accompagner dans leurs démarches d'amélioration de cette gestion dans les campings.

### **Volet B : Les pollutions chimiques, physico-chimiques, phytosanitaires, dangereuses, émergentes, accidentelles**

Ce volet se compose de 6 actions pour un total de 2 522 900,00 € HT. Les actions programmées sont les suivantes :

- la réalisation de l'inventaire des rejets vers la Canche et ses affluents par le Symcécia ;

- l'expérimentation de l'utilisation de matériel de désherbage mécanique en agriculture ;
- la réalisation d'une étude par VALEO pour améliorer la connaissance sur les sources et impacts des pollutions émergentes dans les eaux superficielles ;
- le travail avec les bases nautiques pour une réduction des pollutions générées par la plaisance ;
- le suivi de la modernisation de l'aire de carénage dans le cadre du Schéma d'Aménagement Durable du port d'Etaples.

L'action ayant pour maître d'ouvrage l'Université de Lille 1 et concernant l'impact et le devenir des résidus médicamenteux dans les écosystèmes aquatiques n'a pas obtenue les financements nécessaires et ne sera pas présentée dans le dossier définitif. Elle sera peut-être réintégrée par la suite au contrat de baie de Canche.

<b>Volet C : Les risques inondations</b>
--

**Sous-volet C1 : La gestion et la prévention contre les crues de la Canche :**

Ce sous-volet se compose de 3 actions pour un total de 100 000,00 € HT.

Il a pour objet :

- la réalisation d'une couverture topographique de la basse vallée de la Canche par le Symcésa ;
- la réalisation d'une étude sur le fonctionnement hydraulique et le diagnostic de l'aléa inondation sur la basse vallée de la Canche ;
- l'apport d'un appui aux communes pour la réalisation de leur plan communal de sauvegarde.

Ces actions sont en cours de réflexion autant pour la maîtrise d'ouvrage, le chiffrage du coût et le plan de financement. Elles pourraient s'intégrer dans le cadre d'un Plan d'Action pour la Prévention des Inondations.

**Sous-volet C2 : La gestion et la prévention contre la submersion marine :**

Ce sous-volet se compose de 2 actions pour un total de 83 000,00 € HT.

Il a pour objet :

- une action réglementaire portée par la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale sur la réalisation de l'étude de danger sur les ouvrages de protection contre la submersion marine ;
- la cartographie des dunes, de leur état de conservation et des causes de leurs évolutions. Cette action portée par le Symcésa sera réalisée dans le cadre d'un stage de 6 mois, avec un appui technique de l'ONF.

**Sous-volet C3 : La gestion et la prévention contre l'érosion des sols et le ruissellement :**

Ce sous-volet a été rajouté par rapport à la version du dossier définitif qui était disponible en consultation du 6 au 29 mars 2013. Il se compose de 5 actions pour un total de 374 975,00 € HT.

Il reprend les programmes de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sur :

- la Communauté de Communes de Desvres Samer ;

- la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers ;
- la Communauté de Communes du Montreuillois ;
- la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale ;
- la Communauté de Communes Opale Sud.

### **Volet D : Le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire de la Canche**

Ce volet se compose d'une action pour un total de 360 000,00 € HT.

L'action consiste en la réalisation d'une étude sur le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire de la Canche. Elle sera portée par le Symcéa.

Afin de valider le cahier des charges de l'étude et d'affiner le plan de financement, la Commission Thématique « fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire de la Canche » se réunie pour la première fois le 7 mai 2013 à 10h00 au siège de la CCMTO.

### **Volet E : Les milieux aquatiques, zones humides alluviales, littorales, dunaires et estuariennes**

#### **Sous-volet E1 : L'amélioration de la connaissance des milieux naturels aquatiques :**

Ce sous-volet se compose de 6 actions pour un total de 94 666,00 € HT.

Les actions programmées sont les suivantes :

- une étude sur le fonctionnement hydrogéologique de la plaine maritime picarde ;
- deux actions portées par la Conservatoire Botanique National de Bailleul sur les pannes dunaires ;
- la réalisation du suivi des habitats de l'estuaire de la Canche par le Parc Naturel Marin ;
- l'étude des nourriceries de poisson par le Laboratoire d'Océanologie et de Géoscience de Wimereux ;
- le diagnostic écologique et le plan de gestion des espaces naturels du parc équestre du Touquet.

#### **Sous-volet E2 : La restauration des cours d'eau :**

Ce sous-volet a été rajouté par rapport à la version du dossier définitif qui était disponible en consultation du 6 au 29 mars 2013. Il se compose de 7 actions pour un total de 616 443,94 € HT.

Il reprend les plans de gestion de la Canche, la Course, la Dordonne, l'Huitrepin, la Grande Tringue et le ruisseau de Dannes Camiers.

Il concerne également les études et actions prévues dans le cadre de la restauration de la continuité écologique et sédimentaire de la Canche et ses affluents.

#### **Sous-volet E3 : La préservation des milieux naturels aquatiques :**

Ce sous-volet a été rajouté par rapport à la version du dossier définitif qui était disponible en consultation du 6 au 29 mars 2013. Il se compose de 12 actions pour un total de 1 224 000,00 € HT.

Ce sous-volet reprend les plan de gestion des milieux naturels élaborés et mis en œuvre par :

- le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais ;
- Eden 62 ;
- l'ONF ;
- la commune du Touquet-Paris-Plage.

Les fiches actions seront mises à jour au fur et à mesure de l'actualisation des plans de gestion.

Ce sous-volet programme également :

- le développement d'une gestion plus adaptée des mares de hutte ;
- la mise en place d'une gestion plus respectueuse de la laisse de mer.

#### **Volet F : Communication – Sensibilisation – Formation**

Ce volet se compose de 8 actions pour un total 26 770,00 € HT.

Ce sous-volet prévoit des actions de Communication- Sensibilisation – Formation sur les différents enjeux du contrat de baie de Canche.

#### **Volet G : Animation et suivi du contrat de baie de Canche**

Ce volet se compose de 4 actions pour un total de 216 666,00 € HT.

Il a pour objet :

- l'animation et le suivi du contrat de baie de Canche ;
- d'assurer le secrétariat de comité de baie ;
- de faire vivre le contrat de baie de Canche à travers des actions de communication notamment ;
- de réaliser un tableau de bord ;
- d'évaluer et de suivre les actions du contrat de baie et leurs effets sur le milieu.
- de coordonner la gouvernance avec le Parc Naturel Marin et avec les autres programmes.

### **6. REMARQUES REALISEES EN SEANCE SUR LE DOSSIER DEFINITIF AU CONTRAT DE BAIE DE CANCHE :**

#### **Volet A : L'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales**

M. Blot indique qu'il faut compléter la fiche action A1.9 : « Réaliser l'extension de la desserte à Beutin ». Il indiquera précisément au Symcéa les compléments à effectuer.

M. Baheux propose d'intégrer dans le plan de financement de l'action A3.2 : « Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eaux pluviales sur le territoire d'Etaples-sur-Mer », la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale.

### **Volet B : Les pollutions chimiques, physico-chimiques, phytosanitaires, dangereuses, émergentes, accidentelles**

M. Montassine trouve dommage que l'action B3 : « Devenir et impact des résidus médicamenteux dans les écosystèmes aquatiques » ne puisse se réaliser. Il précise qu'il y a un manque de connaissances dans ce domaine. Par ailleurs, une étude réalisée par le GEMEL sur le crabe vert montre des problèmes au niveau de la différenciation sexuelle des individus. Cette étude aurait permis d'apporter des éléments complémentaires par rapport à ces observations.

### **Volet C : Les risques inondations**

Etienne Dubaille précise qu'une étude est à prendre en compte dans le cadre de l'action C2.2 : « Cartographier les dunes, leur état de conservation et les causes de leurs dégradations ». Cette étude réalisée par l'Etat avait pour objet d'identifier le rôle des dunes dans la lutte contre la submersion marine.

### **Volet E : Les milieux aquatiques, zones humides alluviales, littorales, dunaires et estuariennes**

M. Baheux demande pourquoi le Valigot n'est pas repris dans les plans de gestion, alors qu'il serait peut-être considéré comme un cours d'eau. Valérie Chérigié pense qu'il faut dans un premier temps confirmer si le Valigot est un cours d'eau sachant qu'il est alimenté uniquement par les eaux pluviales. Il faudra interroger la DDTM. Etienne Dubaille ajoute que le même questionnement se pose sur le Ruisseau à Tabac qui est uniquement alimenté par les eaux pluviales mais qui a des potentialités écologiques intéressantes. Ok sur cette formulation !

M. Herlange précise que la commune de Beaumerie-Saint-Martin a signé une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais pour la gestion d'un site communal. Il faudra intégrer le plan de gestion au contrat de baie de Canche lorsqu'il sera finalisé.

M. Montassine n'est pas en accord avec le protocole du CEMAGREF utilisé pour l'action E1.5. Cette question pourra être abordée avec le LOG de Wimereux dans le cadre de la Commission Thématique : « Milieux naturels ».

### **Volet F : Communication – Sensibilisation – Formation**

M. Compiègne pense que le chiffrage du coût des actions de ce volet est sous évalué car c'est un axe majeur : la communication et la sensibilisation du grand public est essentielle dans la démarche du Contrat de Baie

## **7. ELECTION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES**

Ont été élus :

- M. Walter Kahn, Président de la Commission Thématique « qualité de l'eau » ;



- M. Pierre-Marie Dusannier, Président de la Commission Thématique « risques inondations » ;
- M. Claude Baillet, Président de la Commission Thématique « fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire de la Canche »
- M. Jean-Claude Descharles, Président de la Commission Thématique « communication – Sensibilisation – Formation ».

A l'issue de la séance, il demeure une incertitude concernant les présidences des commissions thématiques : « Milieux naturels » et « Fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire ». Cette incertitude sera levée lors de la prochaine réunion du Comité de Baie.

## **8. CONCLUSION**

M. Fasquelle précise que le contrat de baie de Canche est un programme prenant en compte les enjeux économiques et écologiques permettant de renforcer l'attractivité du territoire. Ce programme s'est construit dans la concertation depuis octobre 2010. Il a permis d'associer les différents acteurs de l'eau ensemble et a provoqué une prise de conscience collective. Le contrat de baie de Canche a l'ambition d'améliorer la qualité des eaux de baignade en accélérant les programmes d'assainissement et en faisant appel à des financements supplémentaires. Concernant le risque de submersion marine, M. Fasquelle rappelle qu'il est urgent d'agir sur l'état des digues. Il souligne l'importance du volet relatif au fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire pour les milieux naturels, les usagers et pour l'attractivité du territoire.

M. Sauvage remercie les membres du comité de baie pour leur participation. Le dossier définitif du contrat de baie sera présenté en juillet au Comité de Bassin Artois Picardie. La phase de préfiguration du contrat de baie de Canche se termine, mais le travail du comité de baie ne fait que commencer, il faut maintenant mettre en œuvre et faire vivre le contrat de baie de Canche.